



Le Billet de la FPIP

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

"Il n'y a pas de vérité sans F.P.I.P. Y songer c'est déjà contribuer."

N°7
Avril / Mai / juin 2006



SOMMAIRE

- P.1 - Edito
- P.2 - Grille Indiciaire
- P.3 - Enième déontologie
- P.4 - Pl. Beauvau (extraits)
- P.5 - ...suite
- P.6 - Congé parental
- P.7 - Ingrate administration
- P.8 - Courrier 1er Ministre
- P.9 - ...suite
- P.10 - C.R.S.
- P.11 - Infos
- P.12 - Bulletin d'adhésion

Le billet de la FPIP Police et Sécurité Magazine

Directeur de la publication

Philippe BITAULD

Rédacteur en chef

Alain BENOIT

Comité de rédaction

Alain BENOIT,
Patrice PUECH,
Claude CAMERA,
Michel CAILLOT,
Jean-François LEROUX,
Dominique RENOU
IPNS



" Force doit rester à la loi "

Cette doctrine sérieusement bousculée ces dernières années, vient encore de prendre du plomb dans l'aile.

Alors, le CPE va-t-il déclencher la guerre civile et le printemps rouge que certains appellent de leurs vœux.

Entre un million et trois millions de manifestants dans les rues et des organisateurs, dont les réelles motivations n'échappent à personne, qui b a f o u e n t avec allégresse les règles fondamentales de la république.

Plus grave, le fait pour ces agitateurs professionnels de former leurs cortèges avec comme bouclier une jeunesse adolescente exposée à tous les risques dans ce type de manifestation.

Responsabilité, messieurs, veut dire savoir assumer soi-même et sans artifice les conséquences de ses actes.

Ainsi, toutes les exactions et agressions envers les forces de l'ordre doivent être lour-

dement sanctionnées et leurs auteurs, co-auteurs et complices à tous les niveaux poursuivis es-qualité.

C'est dans cet esprit que la FPIP a formulé ses sentiments sur cette crise au Premier Ministre.

Quant à la révolution annoncée, elle n'aura certainement pas lieu.

Pourquoi ? Parce que ces messieurs ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne mettraient pas en péril leurs vacances pascales et que la révolution attendra la rentrée.



Cela démontre à quel point ces petits réactionnaires bourgeois n'ont trouvé à travers le CPE que le prétexte de se mettre sous les lampions des caméras.

Alors dès à présent, avant que le pays ne se transforme en parc d'attractions pour touristes étrangers en mal de sensations fortes, il est temps que :
" Force reste à la loi "

Alain BENOIT
Secrétaire Général

www.fpip-police.com

139 rue des poissonniers - 75018 PARIS
Tél. 01 44 92 78 50 - Fax 01 44 92 78 59

"A la télé-réalité, la FPIP oppose la police-vérité"

Grades	Echelons	IM au 01/07/2005	IM au 01/04/2006
Brigadier-Major	RULP	#####	550
	Excep.	525	525
	3	513	513
	2	495	497
	1	483	483
Brigadier-Chef	5	470	470
	4	457	457
	3	446	446
	2	420	426
	1	405	412
Brigadier	7(provisoire)	457	457
	6	448	450
	5	417	420
	4	394	399
	3	370	376
	2	347	354
	1	328	338
Gardiende la paix	Excep.	428	428
	11	415	415
	10	399	399
	9	389	389
	8	378	378
	7	372	372
	6	363	363
	5	345	345
	4	323	323
	3	306	306
	2	285	285
	1	275	275
	Stagiaire	275	275
Elève	275	275	

Corps d'Encadrement et d'Application

Nouvelle grille indiciaire
au 1er avril 2006.

Comme il avait été répondu à la
FPIP en octobre 2005 à l'assemblée
nationale par les rapporteurs de la
mission sécurité :

Il n'y a pas d'oubliés dans cette
réforme car celle-ci apporte un enri-
chissement professionnel aux agents
par de nouvelles perspectives de car-
rières.

Même refrain repris en coeur par
les organisations syndicales signatai-
res. Alors tout va pour le mieux dans
le meilleur des mondes.

Au fait ? Et vous,
qu'en pensez-vous ?
Ah oui, je sais !

"Pas contents ! Colère ! Mais c'est
comme ça et on ne peut rien y faire?"

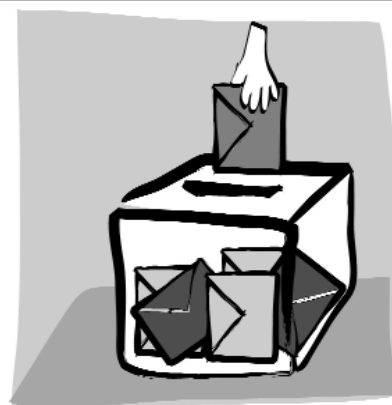
Et si vous commenciez par tomber les
œillères !!!

TELEX... FLASH...TELEX...FLASH...TELEX... FLASH...TELEX...

> COMMUNICATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Les élections professionnelles dans la Police Nationale
se dérouleront du

Lundi 20 au Jeudi 23 novembre 2006



DDSP 80

Réalisation d'une plaquette sur le thème :

Le **POLICIER** et les **JEUNES** **HUIT MOTS CLES** pour les **FONCTIONNAIRES** de **POLICE**

Selon le préambule :

" C'est souvent à travers le policier et à travers son action qu'un enfant ou un adolescent jugera l'ensemble de la police. "

Cette plaquette présente les définitions suivantes :

LE POLICIER ET LES JEUNES

HUIT MOTS CLES

DIALOGUE

Le policier est à l'écoute des citoyens. Il est attentif aux autres, et, dans le cadre d'un dialogue courtois, n'hésite pas à expliquer son action.

AUTORITE

Le policier est un fonctionnaire d'autorité. Il exerce ses pouvoirs avec fermeté, sans autoritarisme ni paternalisme.

TUTOIEMENT

Le policier n'utilise le tutoiement qu'avec les plus jeunes, jamais avec les adolescents.

RESPECT

Le policier inspire le respect par la fermeté de son attitude, la courtoisie de son expression, le professionnalisme de son intervention

BIENVEILLANCE

Le policier est bienveillant sur la voie publique. Il est accessible à tous. Il est prêt à apporter son aide à chacun et particulièrement aux plus jeunes.

APPARENCE

Le policier n'a aucun préjugé. Il ne catalogue pas les personnes d'après leur tenue vestimentaire, leurs goûts, leurs modes d'expression.

APAISEMENT

Le policier sur la voie publique peut être soumis à des provocations ; il ne doit jamais répondre à l'insolence par l'insolence, à l'arrogance par l'arrogance.

CONTROLES

La loi autorise le policier à procéder à des contrôles d'identité. Il le fait avec discernement et sans discrimination, avec à propos et sans à priori. Il doit pouvoir expliquer son action.

Encore et toujours la sauce déontologique servie aux policiers qui n'en mesurent pas toujours la portée, croyant encore bien naïvement que la prise de risques en intervention reste synonyme de reconnaissance.

Huit mots clés dont le moindre manquement à chacun d'eux expose aux poursuites pénales ou tout du moins à la procédure disciplinaire, avec les incidences que cela comporte.

Il revient à chacun de s'imprégner de cette réalité avant d'en subir les conséquences.

La FPIP, dans sa sagesse, recommande à tous les policiers de mettre en adéquation les obligations qu'on leur oppose et la culture du résultat qu'on leur impose.

PLACE BEAUVAU

La face cachée de la police

Olivia Recassens - Jean-Michel Décugis - Christophe Labbé
Editions Robert Laffont

Morceaux choisis pour les non-initiés.

...Sarkozy reprend les rênes

. . . Le 1er juin 2005, lorsqu'il annonce son retour Place Beauvau, il explique devant un parterre d'élus UMP éberlués qu'il revient *"pour répondre aux officines et aux coups tordus"*. Hallucinante déclaration dans une démocratie que celle d'un ministre de l'intérieur qui affiche ainsi publiquement son intention d'instrumentaliser la police à des fins personnelles. Un avertissement bizarrement salué d'un silence assourdissant dans quasiment toute la presse . . .

. . . Conscient qu'il ne doit pas cabosser son image sur un pépin d'ici 2007, Sarkozy, de retour au ministère de l'Intérieur, a décidé de généraliser les caméras vidéo " antibavures " embarquées dans les voitures de police. Au moindre dérapage le couperet tombe, comme ce fut le cas pour ce flic filmé le 7 novembre 2005 par les caméras de France 2 en train de frapper à terre un jeune incendiaire qui le narguait au sortir de sa garde à vue . . .

La mafia des syndicats

. . . Avant de quitter la place Beauvau, Dominique de Villepin lui a offert l'un des plus beaux fromages de la République. A cinquante-trois ans, Joaquin Masanet, figure haute en couleurs du syndicalisme policier, perçoit 3 628 euros pour siéger cinq jours par mois au Conseil Economique et social. Un cadeau que Joaquin doit, d'après les mauvaises langues, au soutien apporté par

son syndicat de gauche, l'UNSA-police, au rival de Nicolas Sarkozy. Ce dernier l'a d'ailleurs convoqué illico à son retour au ministère de l'Intérieur pour lui souffler dans les bronches pour lui reprocher d'avoir profité de son absence pour lui tirer dessus à boulets rouges dans des tracts syndicaux. Oublié le temps où ce même " Jo ", comme on l'appelle chez les flics, se démenait pour le compte de Sarkozy . . .

. . . Dans la police, 70 % des troupes sont syndiquées. De quoi faire rêver même à l'Education Nationale. . .

. . . Effectivement, Sarkozy a joué à fond la carte Alliance étiquetée à droite, pour faire avaler aux troupes sa grande loi sur la sécurité intérieure qui redistribue les rôles entre la police et la gendarmerie . . .

. . . Les rencontres avec le ministre tournent parfois aux discussions de marchands de tapis. *"Sarkozy me disait : si je te donne ça, tu me vends ça à tes adhérents"*, se souvient Jean-Luc Garnier . . .

. . . Déjà décoré de l'ordre national du mérite en mai 2003, le militant syndical, séduit par Sarkozy, comme il nous l'a confié, se verrait bien dans le cabinet du futur ministre de l'intérieur du président Sarkozy . . .

Sarkozy, ministre généreux

. . . En débarquant la première fois Place Beauvau, Nicolas Sarkozy a dans sa hotte six mille cinq cents emplois et 950 millions d'euros pour moderniser le parc automobile. Avec un budget en hausse de 6 milliards d'euros, il peut tout se permettre, y compris d'araser la montagne des RTT accumulées depuis la mise en place des 35 heures en proposant aux gardiens de la paix de leur racheter 85 euros chaque jour de RTT. *" Ils sont tous allés à la gamelle"*, s'amuse un ponte de la police . . .

La CAP

. . . Le mot magique, c'est la " CAP ". . . Ils sont une soixantaine autour de la grande table en amande, d'un côté les directeurs de l'administration et leurs conseillers, de l'autre les représentants des syndicats. *"Théoriquement, on est censé étudier chaque cas . En fait, à 90 %, les jeux sont déjà faits"*, révèle ce jeune délégué syndical, qui lors d'une dernière CAP a vu défiler huit cents dossiers en trois jours. . .

. . . *"C'est du marchandage. Quand tu sais que ton adhérent va se faire recaler, tu fais semblant de le pousser puis tu demandes un autre poste en contrepartie. Pour les places les plus prisées, c'est la foire d'empoi-gne"*.

. . . quand arrive la CAP, *"c'est du théâtre, ironise notre interlocuteur. Les cas qui n'ont pas été tranchés et pour lesquels il faut voter sont rares"* . . .

Tous frères ?

... Combien, y-a-t-il de policiers francs-maçons ? *"Personne ne vous livrera de chiffres précis"*, prévient Roger Dachez, le dynamique président de l'Institut maçonnique de France qui regroupe les neuf obédiences, avant de se lancer : *"20 % à 25 % des quinze mille officiers"*. Ce qui fait de la police le secteur professionnel le plus représenté dans la franc-maçonnerie, avec l'Education nationale et la magistrature ...

... Une chose est sûre : plus on monte en grade et plus la marque des "trois points", le signe de reconnaissance des maçons, est fréquente. Avec une prédilection des frères pour la sécurité publique, les RG, la DST et les CRS. Pas étonnant dès lors qu'au sein des loges maçonniques, les discussions aient souvent permis d'ébaucher des projets de réforme pour les différents ministres de l'Intérieur ...

Le talisman franc-maçon

... Pour un ministre de l'Intérieur, avoir un conseiller franc-maçon dans son cabinet revient à porter un talisman autour du cou. Cela vous protège des mauvais sort jetés par vos adversaires ...

Les maçons et la Préfecture de police.

... La Préfecture de police est une pépinière pour les francs-maçons. *"Jusque dans les années 1970, deux préfets de police sur trois sont maçons"*, indique Roger Dachez ...

... Ce qui peut aider dans les relations avec la mairie de Paris, elle-même bastion de la franc-maçonnerie. *"Chez les commissaires et les officiers de la préfecture, le poids de la franc-maçonnerie est énorme"*, reconnaît cet ancien patron de la PJ parisienne. *"Un commissaire sur trois est maçon"* ...

La franc-maçonnerie, une tradition au ministère

... Si la franc-maçonnerie a fait son nid Place Beauvau, c'est parce que la République a fermé les yeux, voire encouragé "l'infiltration" ...

... Le code de déontologie de la Police nationale sorti en mars 1986 du ministère de l'Intérieur a quasiment été dicté par les frères de la FASP ...

Un pont entre deux rives

... Dans la police, le lien maçonnique est aussi un pont solide jeté entre deux pouvoirs parallèles, celui de l'administration et celui des syndicats ...



... Un officier des RG, délégué syndical en province, explique : *"Si tu es responsable syndical maçon et que le commissaire divisionnaire avec qui tu dois négocier est aussi franc-maçon, les choses ne se passent pas de la même façon que si tu as un profane en face de toi"* ...

Accointances maçonniques

... Confronté à des ennus professionnels, le flic maçon trouvera plus facilement dans la hiérarchie policière un "avocat" pour plaider sa cause et des juges pour l'examiner avec bienveillance ...

... Afin de constituer ses propres réseaux, le maçon en "sommeil", Pierre Joxe a massivement recruté parmi les frères. Qu'il s'agisse de son directeur de cabinet puis DGPN François Roussely ou de Patrice Bergougnoux. Cet ex-capitaine de CRS, et ex-DGPN devenu préfet après avoir dirigé la police, mobilise aujourd'hui, en vue de la bataille des présidentielles, les policiers du Grand Orient pour le compte de frère Rebsamen, l'un des lieutenants de François Hollande au PS. Comme "coupe-jarret", Bergougnoux peut compter sur le frère Joaquin Masanet. En face, le Souverain grand inspecteur général du trente-troisième degré, Philippe Massoni, a quant à lui rallié sous la bannière de Dominique de Villepin les policiers de la Grande loge qui n'ont pas fait allégeance à Sarkozy ... "

Bien évidemment, d'autres lumières sont apportées dans ce livre qui dévoile avec un parfum de vérité les méandres de notre institution.

La FPIP, par ces quelques extraits, a simplement souhaité vous faire connaître succinctement les rouages qui influent malgré vous sur votre vie quotidienne de policier de terrain.

Et cette fois-ci, ce n'est pas la FPIP qui le dit !!!

Congé parental

Le congé parental est la position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration ou service d'origine.

Il s'agit d'un congé non rémunéré

Toutefois une indemnité de la CAF peut être accordée. Cette indemnité est de 334 euros par mois.

Pour un premier enfant, il faut accoler le congé parental au congé paternité, pour bénéficier de l'indemnité.

Pour les enfants suivants, il doit être sollicité avant les trois ans de l'enfant. Il faut savoir que le mois anniversaire des 3 ans de l'enfant ne sera pas payé par les services de la CAF, il faut donc au plus tard prendre ce congé avant les 2 ans 5 mois de votre enfant, puisque chaque période a une durée de 6 mois.

Ce congé parental vous donnera droit à une année de bonification qui viendra s'ajouter à vos années de service.

La demande de congé parental doit être présentée au moins un mois avant le début du congé. Elle doit être établie par rapport accompagné d'une photocopie du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance et transmise au S.G.R.H.

Ce congé est accordé sur demande

du père ou de la mère par période semestrielle, renouvelable et au maximum jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant.

Si une nouvelle naissance survient au cours du congé parental, ce congé est prolongé au maximum jusqu'au troisième anniversaire du nouvel enfant.

Dans cette position, le fonctionnaire n'acquiert pas de droit à la retraite ; il conserve ses droits à l'avancement d'échelon, réduits de moitié.

A l'expiration de son congé, il est réintégré de plein droit, au besoin en surnombre, dans son corps d'origine.

Pour bénéficier d'une année de bonification par enfant le texte prévoit qu'il faut interrompre son activité pendant une période minimale de deux mois consécutifs, mais nous devons poser un congé parental pour une durée de six mois au moins, avec la possibilité d'écourter la durée de ce congé en cas de motif grave (notamment en cas de diminution des revenus du ménage)

Il faut savoir aussi que les fonctionnaires demandant à bénéficier d'un congé parental perdront, s'ils la perçoivent, la prime semestrielle de fidélisation et qu'il leur faudra attendre 5 années après la reprise pour

pouvoir à nouveau en bénéficier pleinement.

Ce droit à congé parental n'est pas accessible pour la majorité d'entre nous, car très peu pourront se permettre de s'arrêter 6 mois, et l'administration le sait.

Réforme après réforme, nous pouvons faire une constatation :

VOUS DEVREZ TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR UNE RETRAITE DE MISERE

Claude CAMERA
secrétaire régional

SGAP de Marseille

Références : Decret n°86-68 du 13 janvier 1986, Article 29, Modifié par Décret n°2003-52 du 13 janvier 2003 art. 1 (jorf 18 janvier 2003)

Circulaire 03/2005 du 24 juin 2005

Gestion des congés, congés annuels et bonifiés, autorisation spéciale d'absence, exemptions, convocations



Ingrate administration

C'est l'histoire d'un gardien de la Paix compétent, disponible et dévoué corps et âme à l'administration.

Et chacun de nous sait ce que cela représente d'investissement personnel dans les petits commissariats de province, exsangues et désertés de fonctionnaires.

Et voilà que notre collègue décède brutalement hors service, frappé par un mauvais coup du sort à l'occasion d'une période de loisirs et de détente.

Il claque violemment la porte laissant son épouse totalement désespérée, seule avec sa petite famille et des soucis inextricables à régler.

Dans un sursaut d'orgueil celle-ci déplore le temps abandonné à la famille par son époux accaparé par le service.

Oui, c'est décidé, elle va saisir le ministère de l'intérieur et demander dédommagement.

Le défunt à accumulé plusieurs centaines d'heures supplémentaires, peut-être pour épargner, certaine-

ment aussi parce que les nécessités du service faisaient qu'il était impossible de récupérer les heures dans un laps de temps décent.

Et là, dernier coups de poignard de l'administration, les textes prévoient que seules 150 heures peuvent être indemnisées sous la forme d'une indemnisation horaire forfaitaire en faveur des ayant droits, contraintes budgétaires obligent, comme le précise l'instruction DAPN 387 du 15/03/88 et 628 du 21/07/88

Administration qui conclue de surcroît qu'elle n'a pas la possibilité budgétaire de rémunérer ce type de situation ! Et dans un dernier signe de mépris précise qu'elle a déjà rappelé à l'ensemble des chefs de service la nécessité à ce que tous les droits à récupération des fonctionnaires soient épuisés régulièrement.

Madame sachez que la FPIP vous assure de tout son soutien.

Sachez que notre porte vous sera toujours ouverte.

Sachez que si vous avez la force de vouloir tenter une action, la FPIP saura exploiter toutes les voix de

recours pour vous et à la mémoire de notre collègue.

Nous ne sommes pas énarques, nous n'avons pas d'escarpe à force d'avachissement dans de somptueux fauteuils.

Mais nous avons compris que cette affaire n'était pas pour vous une histoire d'argent.

Que ce dénouement heureux aurait été pour vous une preuve de reconnaissance envers votre époux trop tôt disparu et qui avait tant donné, tout donné pour le service.

Qu'un geste d'humanité vous aurait apporté un apaisement moral, mis un peu de baume au cœur.

Mais dans notre administration étriquée et mesquine, social, reconnaissance et considération sont des mots et des comportements à bannir.

Michel CAILLOT

secrétaire régional adjoint

SGAP de Marseille

LA F.P.I.P FAIT DIRE LE DROIT

La FPIP 44 avait en septembre 2003 initié un recours contre le Préfet du SGAP de Rennes pour une révision de situation administrative.

En effet depuis 1981, l'administration avait omis de comptabiliser dans le calcul de l'ancienneté administrative d'un policier, le temps passé dans une école préparatoire des armées.

Bien évidemment, l'administration a fait la sourde oreille quant à cette révision administrative et un recours a été engagé devant le

Tribunal Administratif de Nantes.

Pour la petite histoire nous vous livrons les propos tenus par le responsable du service du SGAP chargé de régulariser notre dossier :

" Nous n'avons pas donné suite à votre rapport demandant la régularisation de votre situation administrative car nous savions que cela allait nous coûter cher. Nous espérons vivement que vous n'iriez pas au bout de vos démarches.... "

Sachez Monsieur que la F.P.I.P ne lâche jamais rien !!!!!

Et pour cause ,le Tribunal Administratif de Nantes vient de condamner le Préfet du SGAP de Rennes à verser une somme (tous préjudices confondus) de

+ de 5000 Euros

à un Policier de Nantes

Avec la F.P.I.P, des actions payantes...



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS

Tel : 01 44 92 78 50 – Fax : 01 44 92 78 59 – mail : fpip@fpip-police.com

Site : www.fpip-police.com

Le Secrétaire Général

Paris, le 24 mars 2006.

Monsieur Dominique de VILLEPIN
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Réf : SG/AB/03.06/001.

Monsieur le Premier Ministre,

Le climat social délétère qui secoue actuellement le pays met fortement à contribution les forces de l'ordre qui enregistrent un nombre croissant de blessés parmi leurs rangs.

Face à cette situation de crise savamment orchestrée et entretenue, la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police souhaite vous faire part des réflexions qu'elle en tire.

Ainsi, la FPIP s'interroge sur la manière dont se déroulent les événements depuis maintenant plusieurs semaines.

En effet, dès les premières manifestations estudiantines, nous restions dubitatifs sur les déclarations de Monsieur le Ministre de l'Intérieur par médias interposés et annonçant les directives données aux forces de police et de gendarmerie engagées dans le rétablissement et le maintien de l'ordre public.

Ces directives consistent à imposer aux forces de l'ordre, je cite : " retenue, sang froid et strict respect de la déontologie. " Certes, policiers et gendarmes s'y sont tenus et nous enregistrons à ce jour plus de 300 blessés.

Il ne fait aucun doute que les bandes organisées ou non de casseurs qui oeuvrent ont su interpréter les directives du Ministre de l'Intérieur à leur avantage. Il est évident qu'ils ont bien compris que les forces de l'ordre sont assujetties à un certain immobilisme, et les images diffusées sur les différentes chaînes télévisées en témoignent. Ils en tirent tout le profit que l'on sait car en ce qui les concerne nulle déontologie ne leur est imposée, d'ailleurs ce terme ne doit guère les interpellier.

Par conséquent, la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police tient à vous faire part de ses inquiétudes quant aux événements à venir si, d'aventure, les forces de l'ordre restent soumises à des instructions de même nature qui sèment le doute dans les esprits quant à la réelle volonté de rétablir et maintenir l'ordre républicain.

D'autre part, nous souhaiterions également vous sensibiliser sur les conséquences engendrées par ces manifestations et leurs débordements.

Au sujet de la crise en cours liée à la loi sur le CPE, vous en appelez à juste titre à la responsabilité de chacun. Nous ne pouvons que souscrire à cette notion qui doit être bien comprise de tous.

Car, si la manifestation est un droit reconnu, les incidences qu'elle emporte ne peuvent occulter la question légitime de la responsabilisation à laquelle vous faites référence.

Bien que les organisateurs de ces rassemblements, syndicats d'étudiants et confédérations syndicales multi-corporatistes, clament le respect des valeurs républicaines et démocratiques tout en invitant chacun au sens des responsabilités, ils semblent bien en marge de ces louables intentions.

Le droit de manifester est soumis à autorisation qui est délivrée dans la mesure où le rassemblement organisé ne soit pas de nature ou susceptible d'occasionner des troubles graves à l'ordre public. Aujourd'hui, nous pouvons constater que la limite de l'acceptable en la matière est atteinte.

Dès lors, si tant est que les manifestations à venir soient autorisées, nul doute que les exactions qu'elles ne manquent pas de drainer auront encore lieu avec la violence et les atteintes aux biens privés et publics qui les accompagnent.

De ce constat, la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police, consciente que les forces de l'ordre ne peuvent jouer pleinement leur rôle de garantes de la paix publique alors qu'à ce titre elles se doivent avant tout d'assurer la sécurité de la population subissante, se pose la vraie question de la détermination des responsabilités respectives eu égard aux préjudices subis par les véritables victimes de ces outrances.

En fait, il s'agit de connaître la religion qui s'appliquera en matière de réparation des préjudices subis par les commerçants, les employés et les simples citoyens dont le seul tort est de résider ou de se trouver pour toutes autres raisons que de manifester sur les lieux des saccages.

Pour la FPIP, cette responsabilité ne peut incomber au seul Etat, mais également à l'ensemble des organisateurs des manifestations où il n'est plus à démontrer les effets qu'elles produisent. Au delà de ce que l'on peut qualifier habituellement de troubles à l'ordre public, nous sommes désormais confrontés à un déchaînement de violences et de dégradations qui dépassent le seuil du tolérable pour un état de droit.

Par conséquent, le fait pour les organisations syndicales d'inciter toujours et encore au rassemblement de plusieurs milliers de personnes sous couvert du droit à manifestation, doit de par les placer face à leurs responsabilités inhérentes aux risques encourus et les incidences qui peuvent en découler.

De la sorte, compte tenu que l'ensemble des organisations syndicales voient leurs moyens de fonctionnement et d'existence dépendant en majeure partie de subventions publiques, il paraît tout à fait envisageable de pourvoir aux réparations des préjudices subis par une participation de ces organismes en opérant un prélèvement à la source.

Ainsi, il est probable que les victimes, en qualité de citoyens contribuables, trouveraient dans cette mesure une prise en considération de leurs déboires et une juste vision de l'utilisation des fonds publics. Cette disposition reposant sur le principe de veiller à ce que la légitimité ne puisse supplanter la légalité.

Je laisse à votre appréciation cette analyse et dans l'attente des observations éventuelles qu'elle est susceptible d'appeler de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de ma haute considération et de mes sentiments déférents.

Compagnies Républicaines de Sécurité, Il fallait quand même qu'on vous le dise

On vous a tous vus, les uniformes barbouillés de détritux, vous protéger des pierres et des barrières de sécurité.

On vous a tous vus impuissants, ramasser injures et insultes.

On vous a tous vus, en premières lignes devant les casseurs, et ne pas foncer.

On vous a tous vus essayer la honte d'une police qui crève de ne pas agir, réagir, quand des vitrines sont pillées, des personnes agressées, des voitures brûlées.

Nous sommes vous, les CRS, nous tous, dans nos brigades, dans nos bureaux.

Nous, les ceux du terrain, comme vous, à qui l'on demande de ne pas broncher quand des infractions com-

mises représentent des enjeux bien au delà de la sécurité des biens et des personnes..

Notre uniforme et notre fonction sont bafouées.

Les Compagnies Républicaines de Sécurité n'ont plus que comme réalité le nom de Compagnies; le reste ne veut plus rien dire.

Quand un flic n'a plus le pouvoir de faire cesser une infraction, il n'est plus flic.

Quand une nation n'a plus de police, elle ne peut plus se revendiquer comme démocratique : c'est la loi du voyou qui règne; tous les autres peuvent aller se faire voir.... On prendra leurs plaintes dans les BP!

CRS, vous êtes un des bras de notre Institution, et ce bras menotté nous

fait mal à tous.

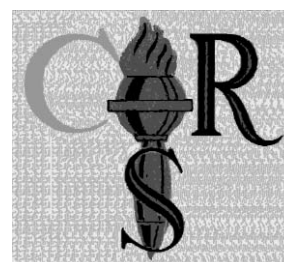
Il fallait quand même qu'on vous le dise, à vous, les CRS.

La FPIP ne pouvait pas laisser se déposer le blanc du silence sur ces images qui résument si bien notre quotidien à tous!

Dominique RENO

Déléguée 3ème Arrdt

Marseille



MESSAGE

Une fois encore, l'ordre public national est malmené, et une fois encore, les Compagnies Républicaines de Sécurité sont au premier rang. C'est dans un climat social encore très tendu que je souhaite une nouvelle fois m'adresser à chacun d'entre vous, commissaires, officiers, gradés, gardiens de la paix, adjoints de sécurité et personnels administratifs et techniques.

Vous êtes quotidiennement en proie à des situations de tension et de violences extrêmes. Face à ces rassemblements de grande ampleur, auxquels participent de nombreux jeunes, votre tâche est particulièrement délicate.

J'ai encore pu remarquer, et vous en félicite, votre souci d'agir toujours dans le respect des principes que nous nous sommes fixés. Votre professionnalisme, votre discernement, votre sang-froid, ainsi que vos qualités de courage font honneur à notre corps.

Maîtrisant parfaitement la nouvelle organisation tactique, vous avez su adapter vos dispositifs afin d'interpeller plusieurs centaines de casseurs mêlés aux cortèges tout en garantissant la liberté de manifester et la sécurité de nos concitoyens y compris les plus jeunes.

Avec une pensée particulière pour chacun de ceux qui ont été touchés dans leur chair, je renouvelle à tous mon total soutien, mon entière confiance, et mes encouragements à poursuivre votre remarquable et rigoureuse implication autour de notre devise : "SERVIR".

Christian Lambert,

Préfet,

Directeur Central des Compagnies
Républicaines de Sécurité



Tableau de Georges Briata
"mai 1968"

J'ai décidé de rejoindre la FPIP !

> J'ai toujours défendu le droit des collègues dans les règles démocrates et républicaines.

> Je désire pratiquer un syndicalisme de proximité
et mettre au centre des débats uniquement les intérêts du fonctionnaire de police
et non les raisons politiques...

> Le syndicalisme doit avoir pour seul guide
L'INDEPENDANCE !

> Voilà les raisons pour lesquelles je continuerai à faire du syndicalisme
avec la FPIP pour mieux vous servir.

> Beaucoup de collègues venant de tout horizon ont déjà rejoint la FPIP,
posez vous la question **POURQUOI ?**

> Ensemble et encore plus fort, nous continuerons nos actions face à l'administration
et aux syndicats maisons.

Pour le bien de tous, rejoignez la FPIP !

Jean-François LEROUX
Ancien membre du BN du SGP
Ancien adhérent du SNPT

Un commissariat

J'ai vu le grand commissariat
tout neuf dont les portes s'ou-
vrent avec des badges ;

J'ai vu le petit commissariat familial
avec son jardinet où trône le sapin
planté il y a 25 ans par un collègue ;

J'ai vu le vieux commissariat déglin-
gué, sale, sans matos.

Et là dedans il y a vous, les hommes
et les femmes qui bossez au service
des autres ; au service de notre
société.

Les patrouilles qui entrent et sortent
avec le bruit grinçant des radios en
bandoulière ; les gardés à vue qui
laissent si souvent traîner leur odeur
glauque, les plantons, ceux de l'ac-
cueil ou des BOE, les gradés, les sal-
les de repos avec des frigos qui n'en

peuvent plus, bardés de cadenas.

Un monde dans le monde, sans
cesse en activité.

Des télex qui tombent nuit et jour.

Des registres vieux comme une vie.

Des écrans d'ordinateurs toujours
allumés, un rire qui fuse depuis la
salle commune.

Un téléphone qui crie sans cesse aux
appels 17, un ancien qui râle parce
que la MCI est en vrac.

Vous êtes tout ça. Tout ce monde
dans le monde, celui que les autres
ne voient que lorsqu'ils ont un pépin.

Vous êtes des milliers à répondre
aux appels, aux demandes, aux lar-
mes, aux voyous, aux coups, aux
accidents de la vie.

De tous les âges, de toutes les clas-
ses sociales, vous êtes là, ensemble,
présents tant bien que mal, à faire
comme des miracles quotidiens.

Vous êtes les hommes et les femmes
de " l'envers de la vie ".

Les hommes et les femmes du com-
missariat.

Dominique Renou

Déléguée 3ème arr.

Marseille

